



Trame d'appel à projets interentreprises sectorielles



Secteur Tourisme, Hôtellerie
et Restauration (THR)

Fonds Malgache de Formation Professionnelle
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa
🌐 www.fmfp.mg

Octobre 2021
6^e Appel à projets (AP6)



Partner with
FranceTM
*Avec la France



UNION EUROPÉENNE

Développons ensemble le capital humain à Madagascar!

Table des matières

1. Objet de l'appel à projets.....	4
a. Objectifs de l'appel à projets.....	4
b. Résultats attendus.....	4
2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)	4
3. Contexte de l'appel à projets	5
4. Les Orientations prioritaires	6
5. Description de la réponse attendue	8
6. Contenu de la proposition de projet	8
a. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	8
b. Contexte socioéconomique.....	9
c. Enjeux.....	9
d. Objectifs et contenu de la formation	9
e. Modalités de la formation.....	9
f. Indicateurs de résultats	10
7. Conditions relatives au projet	10
a. Conditions financières	10
b. Conditions générales	10
8. Procédure de l'appel à projets.....	11
a. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception	11
b. Sélection du porteur de projet.....	11
c. Les critères de sélection.....	11
d. La sélection.....	12
e. Réponse à la soumission.....	12
f. Contractualisation.....	12
9. ANNEXE	13
Annexe 1 : Canevas de la Lettre de mandat (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	14
Annexe 2.a : Canevas du Cahier des charges de la formation en présentiel (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	15
Annexe 2.b : Canevas du Cahier des charges de la formation à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	17
Annexe 3.a : Canevas du budget détaillé d'une formation en présentiel (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	20
Annexe 3.b : Canevas du budget détaillé d'une formation à distance (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	21
Annexe 4 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	22

Annexe 5. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)..... 23

Annexe 6 : Canevas de la plaquette de présentation de chaque entreprise (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg) 26

Annexe 7 : grille d'évaluation 27

1. Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle ou un groupement d'entreprises la conception et la mise en œuvre d'actions de formation(s).

a. Objectifs de l'appel à projets

i. Du point de vue global

En termes d'objectifs généraux, cet appel à projets permettra de :

- Renforcer la résilience des entreprises Malgaches face aux chocs externes
- Contribuer à la relance de la croissance économique post crise sanitaire
- Contribuer à la récupération et au maintien des emplois formels dans les secteurs de production
- Augmenter l'utilisation des solutions numériques afin d'adapter les opérations des entreprises face aux contraintes et conditions de production actuelles
- Promouvoir des systèmes endogènes de développement et de transfert des compétences entre des entreprises de même secteur

ii. Du point de vue spécifique

- Au profit des entreprises du secteur THR
 - En vue de développer les compétences et qualifications des salariés du secteur ;
 - En vue de qualifier les personnes en recherche d'emploi dans le secteur ;
- Et au niveau du secteur, l'appel permettra de :
 - Répondre aux objectifs inscrits dans les orientations stratégiques sectorielles
 - Développer la culture de la formation professionnelle auprès des TPE – PME
 - Appuyer la réorientation stratégique du secteur dont la promotion du tourisme national et du tourisme de proximité
 - Appuyer la reconversion des opérateurs touristiques dans des métiers du secteur ou l'innovation de leurs activités ;
 - Contribuer au maintien des emplois formels dans le secteur en améliorant la qualité de service répondant aux exigences internationales
 - Valoriser les potentialités et les diversités naturelles et culturelles du pays visant la durabilité du tourisme ;
 - Diversifier les offres touristiques en renforçant les services spécifiques et intermédiaires ;
 - Promouvoir la culture de la formation professionnelle auprès des entreprises ;
 - Et de former l'ensemble des acteurs du secteur au protocole sanitaire pour faire de Madagascar une « destination sécurisée »

b. Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre des projets, nous aurons comme résultats :

- Au moins 595 salariés sont formés sur les priorités sectorielles dont 90% sont issus des entreprises TPE-PME
- Au moins 10% des formés portent sur le pré-emploi
- Au moins 60% sont des femmes et 40% ont moins de 35 ans
- Au moins 15% de femmes sur des postes de responsabilité

Le financement de ces projets relève des cotisations des entreprises associées (droit de tirage de maximum 70% de la cotisation) et d'un fonds additionnel financé par l'Agence Française de Développement.

Par ailleurs, les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins.

2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et

l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation professionnelle continue
- FPE – Formation Pré-Emploi
- Equité – Formation de type équité

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- Sur des projets individuels d'entreprises ;
- Sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels
- Sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- De sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce cas, le FMFP lance des appels à propositions à destination des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets interentreprises sectoriels portés par des organisations ou groupements d'entreprises agissant au nom du secteur. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire du THR qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre au travers notamment de ses appels à projets pluriannuels.

3. Contexte de l'appel à projets

La fermeture des frontières depuis le mois de mars 2020 a pénalisé lourdement le secteur Tourisme Hôtellerie et Restauration (THR) et prive les opérateurs de toute perspective de relance d'activités. Les pertes se chiffrent à presque à un milliard d'euros sur toute la branche en l'espace de seize mois de fermeture et d'inactivité. Hors crise sanitaire, l'industrie touristique à elle seule représente environ 7% du PIB, selon les chiffres 2019 de la Fédération des hôteliers et restaurateurs de Madagascar (FHORM). Le secteur génère 44 000 emplois directs et fait vivre environ 1,5 million de personnes si l'on considère toute la chaîne de valeur. Avec la crise, le secteur a perdu, en 2020, à peu près 2 132 milliards d'Ariary de revenus qui généraient des salaires, des investissements et des impôtsⁱ. Il est sans dire que les autres activités autour du secteur telles que chauffeur guide, gargote, vendeurs ambulants d'art malagasy, sont aussi impactées.

Selon le Communiqué conjoint GEM-FHORM du 3 février 2021 sur l'amélioration du soutien au secteur tourisme, les études internationales montrent que le retour à la normale du transport aérien ne se déroulera que courant 2023 et même si Madagascar est classé parmi les pays où il y a moins de risques en matière de Covid-19, la réouverture des frontières sera effectuée avec des mesures d'accompagnement sévères. Cependant, les facteurs exogènes tels que la réduction des déplacements aériens des vacanciers, la mise en application de « pass sanitaire », la sélection des pays bénéficiant des vaccins et d'assurance voyage impacteront l'effectivité de la reprise des activités touristiques.

L'analyse de ces divers facteurs compilés permet de déduire que 2021 sera encore une année à moins de 25% de revenus et 2022 à moins de 50%ⁱⁱ. Aussi, on constate une forte tendance de reconversion vers d'autres métiers et activités.

Toujours dans le même communiqué, des axes d'amélioration ont été adressés à l'autorité tutelle du secteur THR pour soutenir ce secteur. On peut citer à titre d'exemple, la mise en place d'une mesure fiscale spécifique du secteur THR, la sécurisation des investissements par l'amélioration de la gouvernance du foncier, la prise en charge des arriérés de factures de la Jirama pendant la période de confinement (avril à novembre 2020), la prise en charge des charges sociales 2020, la création d'un corridor de tourisme d'affaire, l'ouverture au tourisme au marché régional, ...

Face à cette situation, l'annonce du gouvernement, au mois de septembre, d'une projection de réouverture des frontières à partir d'octobre 2021 est attendue avec impatience par les opérateurs parce que cette réouverture permettrait à ces opérateurs de se projeter sur les activités de relance. En effet, si la question de survie était la principale préoccupation de tous pour sauver le secteur pendant la période de crise, maintenant, la réouverture des frontières à l'international reste une question cruciale pour le secteur et sa relance pour que tous les opérateurs, micros entreprises, petites et moyennes entreprises aux côtés des grands groupes, puissent rester présents sur le marché, en étant compétitifs et professionnels.

L'adaptabilité des opérateurs par rapport aux exigences élevées en matière de mesures sanitaires ainsi que les autres facteurs exogènes cités ci-hauts restent parmi les challenges auxquels chaque entreprise doit faire face et doivent être considérés dans un plan de relance.

Le Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), depuis sa création ne cesse d'apporter sa part de contribution à toutes les entreprises dans tous secteurs d'activités, dont le THR, à travers le financement des projets de formation et de développement des compétences des salariés des entreprises. Ainsi, le FMFP lance le présent appel à projets interentreprises sectoriel avec une enveloppe de 250 000 000 Ariary qui permettrait aux entreprises, quel que soit leur taille, non seulement de pouvoir se former sur les nouvelles compétences requises par la crise mais aussi de pouvoir financer des actions de formation de leur personnel afin de s'adapter aux nouvelles exigences du marché, de promouvoir davantage le tourisme d'affaire en cohérence avec les stratégies de relance des activités économiques du pays.

Divers axes de développement sont à considérer particulièrement par cet appel tel que l'appui à la reconversion ou au développement des activités touristiques vers d'autres orientations ou des marchés stratégiques. L'ouverture au marché régional fait partie d'une solution pouvant aider le secteur à faire face à ce nouveau défi. De même, la promotion des métiers émergents appartenant au tourisme balnéaire ou du tourisme bleu constituent des axes prioritaires.

Des destinations habituelles du tourisme local pourraient être promues avec une montée en compétences particulières pour répondre à des besoins spécifiques et des innovations sur l'attractivité de ces destinations. L'Open Sky, même si les objectifs définis initialement risqueraient de pas être atteints offrirait au pays une opportunité importante.

Pour la branche restauration, le respect de l'hygiène et normes alimentaires restera une action prioritaire pour tous les acteurs du secteur, notamment les activités de restauration collective. Les orientations stratégiques et nationales, telles que la protection des zones protégées et de parcs naturels restera un axe important en matière d'écotourisme (écolodges et stations de luxe). D'autres initiatives ciblant le développement des capacités à gérer une crise ou amener un changement dans ses activités ciblant les dirigeants et responsables pour tout secteur sont encouragées pour sauver les emplois à Madagascar et surtout miser sur la qualité des ressources humaines pour un tourisme compétitif et durable. L'exploitation du potentiel touristique du pays à travers les métiers émergents et la satisfaction optimale de la clientèle touristique du moment, tenant compte des nouvelles exigences permet au secteur de maintenir un niveau de compétitivité raisonnable.

4. Les Orientations prioritaires

Pour cet appel à projets, les orientations prioritaires dans le cadre de développement des compétences dans le secteur THR sont décrites ci-après.

iii. Mesures prioritaires

Des mesures prioritaires à prendre pour appuyer la reprise économique, améliorer la situation du marché du travail et développer notamment les emplois en devenir

- La promotion des métiers émergents en vue d'accroître la création d'emplois surtout parmi les jeunes
- La préparation de la disponibilité des compétences pour les grands investissements touristiques
- Les compétences dans le domaine de l'organisation de voyage (tour operator) essentiellement sur l'utilisation des outils 2.0
- Les qualifications et compétences liées aux : e-commerce, e-marketing
- Le tourisme durable, l'éco-tourisme, notamment en lien avec la promotion des métiers émergents/ en devenir

Des mesures transverses ou visant à maintenir les emplois et faire face au contexte post-crise sanitaire

- Les métiers sociaux dont responsable RSE,
- La promotion de la VAE et des parcours de formation certifiante essentiellement axés sur les personnels d'exécution (et donc des métiers de base)
- Toutes les compétences transverses requises dans le secteur notamment management et leadership, supervision, qualité de services, formation des formateurs
- Toutes les compétences relatives à la réorientation et polyvalence des salariés (mobilité horizontale/verticale des salariés)
- Le protocole sanitaire face aux pandémies

iv. Sous-secteurs & filières visés

En termes de sous-secteurs ou filières visés,

- L'Hôtellerie et la Restauration
- Le tourisme bleu
- Le tourisme vert

- Le tourisme culturel
- Les filières intermédiaires (transport, loisir, etc.)
- Le tourisme d'affaires lié au contexte de relance économique et ouverture des frontières
- Le tourisme sportif (Raid, ...)
- Le tourisme durable

v. En termes de métiers/qualifications et compétences ciblées

En termes de métiers, l'appel amènera à cibler,

- Les Métiers dans le transport touristique
- Les Métiers émergents du secteur THR
- Les Métiers de la restauration
- Les Métiers dans le tourisme 2.0 (voyagiste, etc.)
- Les Métiers traditionnels (postes et fonction dans des établissements d'hébergement, gîte d'étape, maison d'hôte, traiteur, etc.)
- Les Métiers liés aux patrimoines culturels (guide, historien, etc.)
- L'écotourisme et les métiers connexes dans les aires protégées
- Le métier d'Autoentrepreneur dans la chaîne touristique

En termes de qualifications et de compétences (cœur de métier ou compétence technique du secteur), l'appel visera à combler les gaps sur,

- Normes (HSE, HACCP, etc.)
- Gestion des établissements touristiques (management, stock, contrôle, entretien, etc.)
- Service en Hôtellerie/restauration (serveurs, commis de salle, commis de cuisine, femme de chambre, commis de cuisine, serveur, buanderie, etc.)
- Transport touristique
- Qualifications liées aux métiers émergents (skipper touristique, surveillance de plage, guide croisiériste, etc.)
- Qualifications liées aux emplois dans les sites récréatifs ou patrimoines culturels (guide, agents des sites de conservation de biodiversité, etc.)
- Toutes compétences liées au développement et lancement d'activité liées à l'écotourisme, le tourisme durable et le verdissement des pratiques et compétences en milieu Touristique
- La maîtrise des normes et pratiques à respecter en vue de l'obtention du label tourisme durable
- Langue de travail et étrangère adapté au métier
- Toutes compétences liées au développement et lancement d'activités du « tourisme local » et « tourisme de quartier »
- Qualifications liées à la mise en application des normes et mesures sanitaires
- Qualifications liées aux métiers d'organisation événementiel, histoire et culture
- Développement des compétences relatives à la mise en place et/ou exécution d'un Plan de relance des activités dans le secteur

vi. En termes de bénéficiaires :

Les types d'emplois et catégories de salariés/pré-employés à former en priorité :

- Les postes sur les fondamentaux de service (personnel d'exécution des établissements)
- Le personnel de guidage et de gestion de la clientèle dans les sites récréatifs
- Les cadres intermédiaires et personnel de direction
- Les back officer dont ceux qui traitent les voyages et programmes des touristes
- Les chauffeurs et transporteurs touristiques

Les projets doivent se donner pour objectif de former :

- au moins 60 % de femmes dont 20% occupent des postes de responsabilité au moins
- au moins 40% de jeunes de moins de 35 ans

vii. En termes de dispositifs de formation

Les types de prestations de formation à privilégier pour permettre aux bénéficiaires identifiés d'acquérir les compétences et qualifications visées sont :

- Les formations en situation de travail ou mixte avec une dominante pratique
- La formation par alternance (50% au moins en entreprise - et le reste en centre)
- L'accompagnement coaching post formation en milieu de travail, permettant de mieux appliquer ses acquis en situation réelle de travail

- Les formats à distance (e-learning), quand le sujet et les modalités de la formation s'y prêtent, tout en s'assurant que les exercices pratiques sont remplacés par des simulations qui permettent de garantir le transfert de compétence
- Les projets comprenant des travaux d'ingénierie de formation

Cet appel à projets privilégiera les profils de formateurs, prestataires et dispositifs répondant aux caractéristiques suivantes :

- Formateurs ayant au moins 05 ans de métier et sortant de grandes écoles, universités et instituts nationaux ou internationaux
- En termes de compétences de formation, le formateur devrait avoir au moins 02 ans d'expérience en tant que formateur dans le domaine ou être certifié en tant que formateur

De manière générale, la formation proposée doit/peut comprendre,

- Un programme et une méthodologie de formation répondant aux objectifs et aux profils des cibles
- Les Compléments de formation dans les processus de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Des dispositifs permettant le partage d'expériences ou de technologie entre les associés, ou qui facilite la transférabilité du programme sont encouragés
- Les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation doivent être clairement expliqués ; et la description des dispositifs de reconnaissance/validation/certification des qualifications acquises est un atout dans l'appréciation du dossier

5. Description de la réponse attendue

- Le projet pourra être porté par un groupe d'entreprises représenté par l'une d'elles, ou un groupement professionnel qui représentera des entreprises du secteur ;
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste dans des entreprises des sous-secteurs évoqués ainsi que des personnes qui vont faire l'objet d'une embauche au niveau de ces entreprises ;
- Le budget du projet devra être calculé sur la base des cotisations des partenaires associés et des fonds additionnels suivant l'effet levier décrit plus bas dans la rubrique « conditions financières ».
- Ou si le projet répond uniquement aux besoins communs des entreprises associées, devra être calculé sur la base des droits de tirage de ces dernières.

6. Contenu de la proposition de projet

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMFP en Annexe 2, 3 et 4 dont les modalités de remplissage sont décrites ci-après.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projet selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

a. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets
- L'intitulé du projet
- Le secteur d'activité concerné
- La durée du projet
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)
- La part de droits de tirage consentis pour répondre à cet appel à projets

b. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- Et démontrer la justification des besoins en qualification des entreprises associées dans le projet compte tenu de ceux du secteur.

c. Enjeux

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux sectoriels), ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le THR
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

d. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées. Des besoins qui doivent être en lien avec les priorités dans le THR en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur ;
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
 - Les catégories de salariés concernés dans les entreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés (respect du ratio de jeunes de moins de 35 ans pour les bénéficiaires) et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener (pré-emploi et formation continue) ;
 - La répartition de genre ;

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

e. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation¹, modalités de suivi et d'évaluation² et production du cahier des charges de la formation interne
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi ; et production du cahier des charges de la formation externe
 - En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation³, modalités de suivi et d'évaluation⁴ et production du cahier des charges de la formation en alternance
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

¹ Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

² Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

³ Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁴ Voir annexe 2 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

f. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque entreprise suivant les règles de financement édictés pour cet appel à projets)
- Au niveau des entreprises en termes d'effets sur l'activité, la production, l'organisation du travail ;
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

7. Conditions relatives au projet

a. Conditions financières

- Les projets soumis peuvent être financés exclusivement sur la base des droits de tirage combinés des entreprises partenaires qui se sont associées après avoir identifié des besoins communs de formation ou sur la base des droits de tirage des entreprises partenaires et les Fonds additionnels abondés par l'Union Européenne suivant le calcul de l'effet levier ci-dessous (s'il répond aux priorités sectorielles ci-dessus décrites) ;
- Une entreprise peut bénéficier une fois par an de fonds additionnels pour le financement de son projet
- Un effet de levier est appliqué selon les règles ci-dessous :
 - Une structure < 21 salariés (effet levier = 100 fois la contribution de l'entreprise)
 - Une structure entre 21-70 salariés (effet levier = 30 fois la contribution des entreprises)
 - Une structure de plus de 70 salariés (effet levier = 07 fois la contribution des entreprises)
 - S'il y a association des structures de différentes tailles, on considèrera la taille de la plus grande entreprise pour l'effet levier
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base de :
 - De l'effet levier (taille de l'entreprise)
 - Du nombre de partenaires associés
 - De la cotisation FMFP consentie par les entreprises associées
 - Des critères de qualité et de correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Il faut obtenir au moins 70% des points technique, stratégique et social pour prétendre au plafonnement à 20 000 000 et 25 000 000 Ar
- Le montant des FA est plafonné à 20 000 000 MGA pour 02 entreprises associées et à 25 000 000 Ar pour 3 entreprises associées et plus
- Détail des coûts :
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne avec des rubriques éligibles sur les jours de préparation, de conduite et d'évaluation de la formation,
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;
- Le ratio coût-bénéfice suivant les références sectorielles doit être respecté (420 000 Ar/formé ou 50 000 MGA/h), si le montant dépasse le ratio préconisé, le promoteur se doit d'apporter les justifications nécessaires et le dépassement est valable seulement pour les compétences techniques ou liés au cœur de métier ;
- Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

b. Conditions générales

- Un projet interentreprises sectoriel comprendra au minimum 02 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage
- Seuls les groupements et association professionnels doivent représenter au minimum 03 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, et engageant une partie ou l'ensemble de leur droit de tirage ;
- Une entreprise ne peut pas bénéficier 2 fois de financement sur des projets PIS sur une même année ;
- Un groupement ou association professionnelle peut soumettre plusieurs fois dans la mesure où les formations ne bénéficient pas aux mêmes entreprises ni à leurs propres salariés ;
- Les partenaires s'associent pour présenter un projet reflétant leurs besoins communs en formation et/ou conforme aux priorités sectorielles

- Pour le secteur THR, les priorités citées par ce présent appel à projet sont des lignes directrices que chaque groupe d'entreprises soumettant un projet se devront de respecter. Le cadrage des besoins suivant les priorités édictées dans l'appel à projets est un critère d'éligibilité pour bénéficier d'un effet levier (fonds additionnels)
- Les entreprises associées dans le même secteur peuvent présenter un projet utilisant uniquement leurs droits de tirage sur la base de leurs besoins ;
- Tout soumissionnaire (porteur) disposant d'un contrat en cours (PIS) ou en litige (PIE) ne peut bénéficier d'un financement pour cet AP
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue ou de type Pré-Emploi
-

8. Procédure de l'appel à projets

a. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à madame le Directeur Général du FMFP, au plus tard **le 5 décembre 2020**.

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : ap@fmfp.mg avec la mention en objet « **soumission définitive AP 6** » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),
Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano,
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

b. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
25/10/2021	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
5/12/2021	Date limite de réception des propositions
6/12/2021	Analyse de recevabilité
17/12/2021	Instruction des réponses recevables
10/01/2022	Tenue des Comités de sélection (CSP)
28/01/2020	Avis de non objection des partenaires
18/02/2022	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Fin février 2022	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

c. Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés à l'objectif stratégique du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale
Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et à la correspondance avec les orientations stratégiques du secteur. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

d. Les projets de formation en région sont fortement encouragés. Ce critère sera déterminant en cas d'arbitrage. La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire du THR.

e. Réponse à la soumission

Le Fonds,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues (en dehors d'une transmission possible à l'Agence française de Développement) ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

f. Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 5 du formulaire de projet) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg , Tél. +261 22 538 86.

9. ANNEXE

Annexe 1 : Canevas de la Lettre de mandat (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

**MODELE
LETTRE DE MANDAT**

LOGO de
l'Entreprise (si
disponible)

Objet : Lettre de mandat

Nous soussignée,

....., représentant légal de la société
....., ayant son siège social à l'adresse
..... immatriculée à la CNAPS suivant le
numéro appartenant au secteur donne mandat
à la société, représentée par
....., enregistrée à Madagascar sous le numéro
d'identification fiscale et le numéro statistique
....., établie à l'adresse
dans le but de nous représenter pour toutes les démarches nécessaires à la soumission de projet
commun intitulé : à adresser au Fonds Malgache de
Formation Professionnelle (FMFP), de signer en notre nom le contrat y afférent ainsi que la
gestion des fonds qui seront attribués par le FMFP pour l'exécution du projet.

En outre, nous consentons à la mobilisation d'une partie de notre droit de tirage d'un montant
de pour ledit projet commun.

La société est autorisée à se définir comme étant l'interlocuteur
principal du FMFP en tant que contact administratif, technique ou facturation dans le cadre de
ce mandat.

Fait à le

Le responsable
(Titre et nom de l'entreprise/cachet)

5. FORMATION	
Identification des besoins communs de compétences des entreprises concernées	<i>Décrire brièvement les besoins en compétence et de formation commun aux entreprises associées (exemple : qualification des techniciens de chantiers en conduite d'engins, compétences en management d'équipe pour les chefs de chantiers, etc.)</i>
Intitulé de la formation	
Lieu de la formation	
Courte description de la formation (300 mots max)	<i>(Exemple, la formation consiste à ..., et sera organisée comme telle ...)</i>
Modalité de reconnaissance	<input type="checkbox"/> Attestation <input type="checkbox"/> Certificat <input type="checkbox"/> Diplôme <input type="checkbox"/> Autres :

6. BENEFICIAIRES				
5.1. FORMATION CONTINUE (FPC)			5.2. FORMATION PRE-EMPLOI (FPE)	
	Homme	Femme	Total	
Cadres supérieurs				Jeunes 18-35 ans
Cadres intermédiaires				Adultes
Ouvriers Professionnels (OP)				TOTAL
Ouvriers Spécialisés (OS)				
Autres				
TOTAL				
5.3. LIEU DE TRAVAIL DES FORMES				
Région			Nombre	

7. TYPE DE FORMATION	
<input type="checkbox"/> En situation de travail	<input type="checkbox"/> En centre de formation interne
<input type="checkbox"/> En centre de formation externe	<input type="checkbox"/> En alternance (Mixte)

8. DUREE ET MODALITES			
Date de début		Date de fin	
Durée en mois		Durée en heure	

ANNEXES (Veuillez-vous assurer que toutes les annexes requises sont fournies)

- 1. Lettre de mandat (canevas disponible)
- 2. Cahier des charges de la formation validé (canevas disponible)
- 3. Budget détaillé (canevas disponible)
- 4. Lettre de demande de financement signée par le porteur (canevas disponible)
- 5. Déclaration d'intégrité signée par le porteur (canevas disponible)
- 6. CV du/ des formateur(s)
- 7. Avis de débit du paiement de la cotisation, fourni par les entreprises ou récépissé de versement (à demander par FMFP ultérieurement si nécessaire)
- 8. Lettre d'engagement d'embauche pour la formation pré emploi (si applicable)
- 9. Plaquette de présentation de chaque entreprise associée (canevas disponible)

Annexe 2.b : Canevas du Cahier des charges de la formation à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmpf.mg)

Intitulé du projet :

Porteur du projet :

Le cahier de charges doit tenir compte du contexte et des objectifs tels que définis dans le formulaire de demande de financement et les modules de formation éligibles à la formation à distance feront l'objet d'une appréciation au cas par cas

1. Type de formation à distance

Formation synchrone

- Classes virtuelles ou Webinaire
- Visioconférence
- Mooc
- Tutoriel
- Format mixte (à distance et en présentiel*)
- Autres

Formation asynchrone

- Cours avec support sous format électronique
- Cours avec support sous format physique
- Cours différés sous format média (vidéo, audio, etc.)
- Format mixte (à distance et en présentiel*)
- Autres

(*) veuillez préciser la répartition en présentiel et à distance :

% à distance :

% en présentiel :

2. Programme détaillé de la formation suivant syllabus présenté sur la plateforme

2-1 Décrire les modules de formation avec le nombre d'heure

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
<i>Exemple :</i> Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maitriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

2-2 Méthodologie utilisée sur la formation à distance

Modalités d'apprentissage – outils ou didacticiels utilisés	Modalités d'enseignement
<input type="checkbox"/> Supports visuel en direct <input type="checkbox"/> Support auditif en direct <input type="checkbox"/> Tutoriel <input type="checkbox"/> Fichier d'apprentissage téléchargeable <input type="checkbox"/> En interaction (wiki, blogs, etc.) <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Interactif à distance (visioconférence, téléphonie, messagerie instantanée) - synchrone <input type="checkbox"/> Sous tutorat : Expert / assistance pédagogique (*) <input type="checkbox"/> Cours par correspondance électronique ou physique - asynchrone <input type="checkbox"/> Ouvert suivant disponibilité de l'apprenant <input type="checkbox"/> Autres

(*) merci d'expliquer le fonctionnement :

3. Calendrier de réalisation prévisionnel

Modules	Début	Fin	Lieu de formation
			<input type="checkbox"/> Résidence de l'apprenant <input type="checkbox"/> Sur le lieu de travail <input type="checkbox"/> Ailleurs (préciser)

4. Organisme prestataire / formateurs : préciser l'adresse de la plateforme en ligne

Adresse/web de la plateforme :

Brève présentation de la plateforme et de son promoteur :

Présenter la plateforme et donner quelques références

5. Moyens matériels et pédagogiques

(*) pour les apprenants qui restent à domicile, au moment de l'analyse du dossier, on va apprécier que les bénéficiaires disposent de tous les moyens nécessaires dans le cas d'une formation à distance

Décrire ici comment va se dérouler chaque module et avec quel outils (tutoriels, visioconférence, QCM, etc.)

Module	Supports/outils didacticiels	Matériel/technologie/ fourniture (*)	Description
		<input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Impression-duplication-envoi <input type="checkbox"/> Matériels informatiques <input type="checkbox"/> Tablettes <input type="checkbox"/> Equipement de visioconférence <input type="checkbox"/> Matériels médiathèques <input type="checkbox"/> Autres	

6. Participants

Poste des bénéficiaires

Pour chaque catégorie ciblée, fournir la fiche de poste ou si possible remplir le tableau ci-après :

Intitulé du poste	
Catégorie	<input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Ouvriers qualifiés <input type="checkbox"/> Ouvriers spécialisés <input type="checkbox"/> Autres
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> • Analyser ... ; • Concevoir des ... ; • Réaliser ... ;
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques en ... ; • Capacité en (exemple conduite d'engin) ... ; • Sens des relations, travail en équipe, ... ; • Maîtrise indispensable des outils : (logiciel, machine, process...)

7. Méthode et indicateurs de suivi & évaluation

7-1 Comment suivre la formation

Cibles	Modalités de suivi
Les apprenants (formés)	<input type="checkbox"/> Mesure et indicateur de présence de chaque participant (*) <input type="checkbox"/> Historique de connexion et navigation sur la plateforme (*) <input type="checkbox"/> Logiciel de suivi installé <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
La plateforme (formateur)	<input type="checkbox"/> Sécurité des données (*) <input type="checkbox"/> Accès individualisé avec mot de passe personnalisé par participant (*) <input type="checkbox"/> Pondération Exercice et Théorie (*) <input type="checkbox"/> Accès aux résultats des Test en ligne (*) <input type="checkbox"/> Existence des protocoles d'échange des données (centralisé, directement sur la plateforme, visibilité) <input type="checkbox"/> Rapportage périodique de la plateforme* <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Le support	<input type="checkbox"/> Un support électronique communiqué (*)

(*)

Conditions obligatoires

7-2 Comment valider les compétences acquises par la formation


(*) **Conditions obligatoires**


	Compétences visées	Modalité d'évaluation / source de vérification
Pour les formés	Niveau de qualification : <input type="checkbox"/> Maîtrise /Expert <input type="checkbox"/> Application avancée <input type="checkbox"/> Application intermédiaire <input type="checkbox"/> Application de base <input type="checkbox"/> Connaissances de base	<input type="checkbox"/> Évaluation des prérequis (*) <input type="checkbox"/> Test en ligne (auto-évaluation) après chaque session/module (*) <input type="checkbox"/> Évaluation certifiante après la formation/ module (quizz) (*) <input type="checkbox"/> Interview/entretien téléphonique ou en ligne <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

7-3 Comment évaluer les résultats du projet


	Résultats à atteindre	Modalité d'évaluation / source de vérification
Pour l'entreprise	<input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de production <input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de service <input type="checkbox"/> Acquisition des nouvelles compétences <input type="checkbox"/> Meilleure organisation <input type="checkbox"/> Motivation du personnel <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Existence des certificats ou rapportage des résultats des évaluations par la plateforme <input type="checkbox"/> Evaluation de performance (interview, test, entretien, ...) en milieu de travail <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Pour le projet	<input type="checkbox"/> Formation Professionnelle Continue (FPC) Homme : Femme : Total : <input type="checkbox"/> Formation Pré-Emploi (FPE) Homme : Femme : Total :	<input type="checkbox"/> Rapport technique <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

Annexe 3.a : Canevas du budget détaillé d'une formation en présentiel (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

 BUDGET DETAILLE								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification / Observations	Part du coût global des Entreprises en dehors du droit de tirage	Part du coût global à financer par d'autres partenaires	Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier
Coût total de la prestation								
Honoraire (si prestataire externe)	H/J							
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si formateur en interne)	H/J							
Perdiems	J							
Frais de déplacement	Voyage(AR)							
S.Total 1				0	0	0	0	0
Coût pédagogique								
Location salle	J							
Location matériel	J							
Achat matière d'oeuvre (pratique)	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
S.Total 2				0	0	0	0	0
Accommodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
S.Total 3				0	0	0	0	0
Autres								
S.Total 4				0	0	0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0	0	0	0	0
(*) rajouter des lignes si nécessaire								

 RECAPITULATIF DU BUDGET	
Coût total de la prestation	-
Coût pédagogique	-
Accommodation des bénéficiaires (ne dépassant pas 1/3 du coût total)	-
Autres	-
Coût total	-
Part demandée au FMFP - dans les limites du droit de tirage des Eses associées et suivant l'effet levier	-
Part du coût global des Entreprises en dehors du droit de tirage	-
Part du coût global à financer par d'autres partenaires	-
LES DROITS DE TIRAGE CONSENTIS par les ENTREPRISES ASSOCIEES pour le PROJET COMMUN	
PARTENARIES ASSOCIES (*)	MONTANT
Entreprise 1 (porteur du projet)	
Entreprise 2	
Entreprise 3	
(*) rajouter des lignes si nécessaire	

Annexe 3.b : Canevas du budget détaillé d'une formation à distance (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

								
BUDGET DETAILLE								
CAS D'UNE FORMATION A DISTANCE EXCLUSIVE								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification	(*) Part du coût global à financer par l'entreprise (si existant)	Part du coût global à financer par les partenaires (si existant)	Part du coût global demandé au FMFP (dans les limites du droit de tirage)
Frais de formateur								
Frais d'abonnement/inscription au site web/plateforme en ligne) par personne	à préciser							
S.Total 1				0	0	0	0	0
Cout pédagogique								
Connexion internet	à préciser							
Coût téléphonique	à préciser							
Frais d'envoi physique de documents	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
Accommodation des bénéficiaires en présentiel (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
S.Total 3				0	0	0	0	0
Autres (rajouter des lignes si nécessaire)								
S.Total 4				0	0	0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0	0	0	0	0
(*) en dehors du droit de tirage								

PART DE LA FORMATION EN PRESENTIEL								
Désignation	Unité	Qté	Prix Unit.	TOTAL (Ar)	Justification	(*) Part du coût global à financer par l'entreprise (si existant)	Part du coût global à financer par les partenaires (si existant)	Part du coût global demandé au FMFP (dans les limites du droit de tirage)
Honoraire (si formateur externe)	H/J							
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si assistant en interne)	H/J							
Perdiems	J							
Frais de déplacement	Voyage(AR)							
S.Total 1				0	0	0	0	0
Cout pédagogique								
Location salle	J							
Location matériel	J							
Achat matière d'œuvre (pratique)	à préciser							
Fournitures et supports	à préciser							
S.Total 2				0	0	0	0	0
Accommodation des bénéficiaires en présentiel (ne dépassant pas 1/3 du coût total)								
Restauration	nb							
Hébergement	nuitée							
Frais de déplacement	à préciser							
S.Total 3				0	0	0	0	0
Autres (rajouter des lignes si nécessaire)								
S.Total 4				0	0	0	0	0
TOTAL (S.T1+S.T2+S.T3+S.T4)				0	0	0	0	0

Annexe 4 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Lettre de demande de financement

LOGO de
l'Entreprise (si
disponible)

Nom de l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Madame le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé « » dans le secteur « »⁷, pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres)..... . Les entreprises associées au projet commun avec leur droit de tirage consenti pour sa réalisation sont respectivement :

- Porteur /N° CNAPS :/ Droit de tirage consenti :
- Partenaire..... / N° CNAPS :/ Droit de tirage consenti :
- Partenaire / N° CNAPS :/ Droit de tirage consenti :
- Partenaire /N° CNAPS :/ Droit de tirage consenti :

La formation ciblera(spécifier les cibles)..... dans la région de

Et se déroulera sur une durée de(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur
(Titre/Nom et prénoms)

⁷ Choisir un des secteurs cités dans l'appel à projets : TIC, BTP-RS, THA, DR, THR, ou Multisectoriel

Annexe 5. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé du projet : _____ (le "Projet")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet(dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
 - b. Nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar. Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui

permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;

2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁸ _____

Signature : _____

En date du : _____

⁸ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

Annexe 6 : Canevas de la plaquette de présentation de chaque entreprise (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

MODELE : PLAQUETTE DE PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

LOGO de
l'Entreprise (si
disponible)

DENOMINATION :

Date de création :

Nom du Représentant :

Coordonnées :

Secteur/Domaine d'activité :

Services ou biens fournis :

Collaborateurs / clientèles :

Site web (si existant)

(*) ou vous pouvez présenter une fiche technique existante sur votre entreprise

Annexe 7 : grille d'évaluation

Critères d'éligibilité										
Le projet met en œuvre les priorités définies par l'appel à projets (filières et métiers prioritaires)	Entreprises partenaires issues du même secteur	Le projet doit concerner au minimum 02 entreprises cotisantes au FMFP issues d'un même secteur, les groupements professionnels doivent représenter au minimum 03 entreprises issues d'un même secteur	Le projet développe un dispositif de formation commun à l'ensemble des partenaires (*)	Le porteur ne figure pas dans la liste des entreprises sanctionnées par les Nations Unies, UE ou France	Le porteur n'est pas sous contrat avec FMFP (PIS) & ne détient pas un contrat en litige PIE	Le porteur n'a pas bénéficié de financement du FMFP (PIS) pour cette année (sauf exception stipulée dans l'appel)	Les entreprises expriment un besoin commun	Le formulaire est correctement renseigné (avec N° CNAPS, DT consenti, identité Ese, nb salarié, nb à former)	Les pièces d'évaluation sont disponibles (complétude) : Formulaire, Cahier des charges, Cv des formateurs, Budget	
éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	éligible : oui inéligible : non	

Critères liés à l'objectif stratégique du projet (32 points)					
Le projet répond aux objectifs sectoriels définis par l'appel à projets (objectifs globaux, spécifiques, résultats, bénéficiaire)	Le projet répond aux besoins de développement socioéconomique et technologique global du secteur (cible les sous secteurs, besoins qualification et compétences, mesures prioritaires et transverses)	Le projet répond aux priorités spécifiques des entreprises partenaires du projet	Le projet répond aux besoins de compétences et de qualifications des bénéficiaires visés (salariés, employés et jeunes)	Le porteur de projet propose un dispositif de formation permettant d'atteindre les résultats ciblés (en situation de travail, etc.	Les indicateurs de résultats proposés permettent d'identifier les impacts du projet au niveau des personnes formées et des entreprises partenaires
Faible : 2 Moyen : 4 Bien : 6 Excellent : 8	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4

Critères liés à la dynamique partenariale (14 points)				Critères liés à la dimension sociale (14 points)			
Le partenariat regroupe des entreprises n'ayant pas l'habitude de coopérer entre elles	Les besoins de compétences des entreprises partenaires sont clairement identifiés et analysés	La réponse commune de formation est adaptée aux besoins de compétences identifiés par les entreprises partenaires	Les compétences acquises par les bénéficiaires de la formation sont reconnues, validées ou certifiées	Le projet forme un pourcentage de femmes au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur inscrit dans la trame	Le projet forme un pourcentage de femmes sur des postes de responsabilité au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur	La capacité du projet à sécuriser les emplois ou faciliter l'accès des jeunes à l'emploi (pré-emploi)	Le projet forme un pourcentage de jeunes (15/35 ans) au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur
même groupe : 1 de groupe différent : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	>=valeur : 5 +=71% valeur : 4 41 à 70% valeur : 3 21 à 40% valeur : 2 <20% valeur : 1	>=valeur : 3 <valeur : 1	Non : 0 Oui : 2	>=valeur : 5 +=71% valeur : 4 41 à 70% valeur : 3 21 à 40% valeur : 2 <20% valeur : 1

TRAME D'APPEL À PROJETS POUR LE SECTEUR 2 ou THR DIMENSION SECTORIELLE

ANALYSE DE LA PRESTATION DE FORMATION INTERNE ou EXTERNE - analyse de l'offre (15 points)				Critères liés à la faisabilité budgétaire (25 points)					
INTERNE/EXTERNE									
Les formateurs ont le niveau de qualification, l'expérience et l'expertise requis pour réaliser la prestation de formation	Le cahier des charges est rédigé de façon complète et explicite avec une description claire de la méthodologie et du programme en réponse aux objectifs et cibles	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies et sont communes à toutes les entreprises partenaires	Les coûts sont détaillés par rubrique et activité (justification des lignes budgétaires)	coûts conformes aux références de coûts de formation pratiqués par le secteur & coûts par bénéficiaire proportionnels au type de public visé, coût horaire/formé	Existence d'un cofinancement en dehors de la part demandée au FMFP	Pertinence du Coût % aux points suivants : niveau des formateurs, objectifs de formation, technologie mobilisée, intrants et équipement	Montant demandée conforme à l'effet levier applicable & au plafond si besoin	Les coûts de logistique des participants (accommodations et transport) ne dépassent pas un tiers du budget proposé
Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	non : 0 oui : 3	<=valeur : 7 >=20% Valeur : 5 21%=<=+40% : 3 >40% valeur : 1	non : 0 oui : 2	Faible : 1 Moyen : 4 Bien : 7	non : 0 oui : 3	non : 0 oui : 3

ⁱ Source : Le Monde Afrique diffusé le 13 juillet 2021

ⁱⁱ Communiqué conjoint GEM-FHORM du 3 février 2021 sur l'amélioration du soutien au secteur tourisme